

Les Ulis, le 12 octobre 2020 à 18h

AUGMENTATIONS DE CAPITAL CONSECUTIVES A L'EXERCICE DE TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL (OCABSOC)

Acheter-louer.fr (la « Société »), rappelle qu'aux termes de son communiqué de presse du 28 septembre 2017, elle avait annoncé la mise en place d'un emprunt obligataire sous forme de deux tranches de Bons de Souscription d'Obligations Convertibles auxquelles sont attachées des Bons de Souscription à Obligations Convertibles (les « BSOC ») permettant une levée de quasi-fonds propres immédiate.

1. Conversion de 200 000 Obligations Convertibles 2019 en actions (« OC Prime 2019 »)

Des titulaires de BSOC 2019 ont notifié à la Société leur décision de convertir deux cent mille (200 000) OC Prime 2019, selon une parité de conversion fixée au contrat d'émission et déterminée sur la base d'une valeur de l'action ALFR correspondant à une décote de 35% de la valeur moyenne des cours de l'action de la Société sur une période de 10 jours prise dans les trois mois précédant la date de conversion, soit 0,01500 euros.

En conséquence de ces demandes de conversion, 13 333 333 actions de la Société de 0,01 euro de nominal chacune ont été créées.

La Société a ainsi constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 133 333,33 euros par voie d'émission de 13 333 333 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune attribuées aux porteurs d'OC Prime 2019 ayant notifié leur décision de conversion.

2. Exercice de 310 000 Bons de Souscription à Obligations Convertibles (« BSOC 2020 »)

Des investisseurs, titulaires de BSOC 2020 ont informé la Société de leurs décisions d'exercer trois cent dix mille (310 000) BSOC 2020 et se sont vus en conséquence attribuer trois cent dix mille (310 000) obligations convertibles.

La Société, a constaté en conséquence, d'une part, l'exercice d'un total de trois cent dix mille (310 000) BSOC 2020 et d'autre part la création de trois cent dix mille (310 000) Obligations Convertibles (ci-après les « OC Prime 2020 ») correspondant à l'exercice de ces trois cent dix mille (310 000) BSOC 2020.

3. Conversion de 310 000 Obligations Convertibles en actions (« OC Prime 2020 »)

Des titulaires de BSOC 2020 ont notifié à la Société leur décision de convertir trois cent dix mille (310 000) OC Prime 2020, selon une parité de conversion fixée au contrat d'émission et déterminée sur la base d'une valeur de l'action ALFR correspondant à une décote de 35% de la valeur moyenne des cours de l'action de la Société sur une période de 10 jours prise dans les trois mois précédant la date de conversion, soit 0,0150 euros.

En conséquence de ces demandes de conversion, 20 666 666 actions de la Société de 0,01 euro de nominal chacune ont été créées.

La Société a ainsi constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 206 666,66 euros par voie d'émission de 20 666 666 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune attribuées aux porteurs d'OC Prime 2020 ayant notifié leur décision de conversion.

Le capital social de la Société est ainsi porté de 3 373 190, 01 € à 3 713 190 € et se trouve désormais composé de 371 319 000 actions de 0,01 euro de nominal chacune.

4. Incidence de la création des nouvelles actions

4.1 Incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part dans les capitaux propres pour un actionnaire

Nous vous présentons ci-après un tableau faisant ressortir l'incidence de cette augmentation de capital sur la quote-part dans les capitaux propres au 31 décembre 2019 pour un actionnaire détenant une action de la société :

Capital social au 31 décembre 2019 (1)	3 373 190,01 €
Nombre d'actions au 31 décembre 2019	337 319 001
Capitaux propres au 31 décembre 2019 (1)	12 139 101 €
Equivalent par action	0,035 €
Montant nominal de l'augmentation de capital	339 999,99 €
Nombre d'actions nouvelles	33 999 999
Prime d'émission	169 999,99 €
Nombre d'actions après l'augmentation de capital	371 319 000
Capitaux propres pro-forma après l'augmentation de capital	12 649 100,98 €
Equivalent par action après l'augmentation de capital	0,34 €

(1) Données financières extraites des comptes annuels au 31.12.2019 approuvés et audités

3.2 Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de la Société, soit, verrait sa part dans le capital et les droits de vote après cette augmentation de capital, évoluer de la façon suivante :

	% du capital	Nombre total d'actions
Avant augmentation de capital (i)	1,00 %	337 319 001
Après augmentation de capital	0,90%	371 319 000

(i) *La base non diluée correspond au nombre d'actions composant le capital social au 15 septembre 2020, soit 337 319 001 actions, de 0.01 euros de valeur nominale.*

5. Plafond de création d'actions de la Société

Il est rappelé que l'assemblée générale mixte du 30 juin 2015 de la Société, aux termes de sa 12^{ème} résolution, a fixé le montant nominal maximal de la ou les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par conversion d'OC Prime à 20% du capital social par an.

Après prise en compte des dernières conversions d'OC Prime, **le solde du montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées jusqu'au 15 septembre 2021 ressort désormais à 368 343,36 euros soit un nombre maximum de 36 834 336 actions nouvelles de 0,01 euro de nominal chacune.**

À propos d'Acheter-Louer.fr (FR0010493510-ALALO)

Acheter-Louer.fr offre aux professionnels de l'immobilier et de l'Habitat une gamme complète de solutions marketing

- *Thématiques d'annonces immobilières et magazines de réseaux immobiliers*
- *Portail de petites annonces immobilières de professionnels*
- *Outils de marketing direct numérique, de site responsive ainsi qu'une gamme complète d'applications web-mobiles*
- *Générations de leads intentionnistes immobilier et habitat*
- *Campagnes e-mailing et SMS BtoC et BtoB*
- *Monétisation de Bases de données : Immobilier - Changement - Transition - Habitat*

Contacts Acheter-Louer.fr : 01 60 92 96 00 - investisseurs@acheter-louer.fr

Informations investisseurs : <https://www.acheter-louer.fr/qui-sommes-nous/infos-invest>